



D07_2026
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 21 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, le plus âgé des membres du conseil.

Convocation en date du 17 mars 2026.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BOSSON Nicolas, CHATELAIN Magali, DECROUX Rémy, DECROUX Béatrice, GUEGUEN Frédéric, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PARCHET Géraldine, PERRET Gladys.

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Catherine ayant donné pouvoir à MOLLIAT Jean-Baptiste ; DUMAS Maryline ayant donné pouvoir à CHATELAIN Magali ;

PESTRE Jérôme ayant donné pouvoir à MOREL-VULLIEZ Marion ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération D2026_06 du 21 mars 2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 ;

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme CHATELAIN Magali : 11 voix

Madame CHATELAIN Magali ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier Adjoint au Maire.

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. DECROUX Rémy : 11 voix

Monsieur DECROUX Rémy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré le 21 mars 2026

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,
Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

*Le maire de Mégevette certifie le caractère exécutoire du présent acte
qui a été affiché en mairie le 25 mars 2026
et transmis au contrôle de légalité le 25 mars 2026*